

Foire agricole

Alimentation, agriculture: la belle salade d'interdictions de la Convention citoyenne pour le climat



Emmanuelle Ducros

23 juin 2020 à 06h00

Les propositions de la Convention citoyenne relatives à l'alimentation et à l'agriculture prennent le réchauffement climatique pour prétexte à la limitation de la liberté d'action et d'innovation dans le secteur



© Sipa Press

« On ne regarde pas dans l'assiette des autres ». La Convention citoyenne pour le climat n'a que faire des vieux adages : notre assiette, c'est son affaire. « D'ici 2040, notre assiette devra comprendre moins de viande et de produits laitiers. Nous voulons que d'ici 2040, 100 % des ménages français mangent au moins 20% de produits bio ». Autoritaire ? « Nous ne voulons pas dicter aux gens ce qu'ils doivent consommer, nuance l'assemblée tirée au sort. Plutôt nous assurer que tout le monde ait accès aux bonnes informations concernant les impacts de leurs choix sur le climat et la santé ».

S'ensuit un festival d'interdictions pour la production alimentaire, dont on se demande ce qu'elles ont à faire avec le climat. Le lien CO2-additifs, par exemple, est inexistant. Mais il faut interdire ces derniers. La Convention ne semble vouloir ramener les Français sur un droit chemin dont on ne sait pas trop qui l'a tracé... Même infantilisation sur le sujet agricole.

L'agriculteur, visiblement pas doué de discernement sur le soin de sa terre, reçoit des directives pour le bien de tous.

Le mot magique du volet « se nourrir » de la convention citoyenne : « agroécologie ». La Convention citoyenne fait de ce concept large, qu'elle ne définit jamais, une lecture qui tient plus de la police agricole que de la liberté agronomique qu'il recouvre initialement. Selon le ministère de l'Agriculture, « les systèmes de production agroécologiques » nécessitent « de solides connaissances agronomiques. Chaque évolution doit être raisonnée au cas par cas, en fonction du territoire (conditions pédoclimatiques, tissu socio-économique), mais aussi des objectifs de l'exploitant (qualité de vie). L'agriculteur adapte les techniques à ses parcelles au travers d'expérimentations dans ses propres champs. »

Agronomie ? Expérimentation ? Objectifs personnels ? Cas par cas ? Pas question. Ici, le but est « de revenir à une agriculture saine et biologique » – qui divise les rendements par deux, nécessite plus de surfaces et pose une question de déforestation. Intrants, rotations des cultures, allocations des surfaces, élevage : la Convention a un avis sur tout. Tant pis si les propositions se contredisent (maintien des prairies et diminution des cheptels de ruminants) : l'intendance suivra.

La convention propose aussi « d'interdire les graines génétiquement modifiées d'ici 2025 ». Aucun rapport avec le climat: le Giec les reconnaît même comme utiles... Grâce à la modification ou à l'édition du génome, on peut obtenir des variétés qui émettent moins de gaz à effet de serre, car nécessitant moins d'intrants ou de surfaces et captant plus de carbone.

« En supprimant la liberté d'expérimentation, se désole Agnès Ricroc, enseignante-chercheuse à AgroParis Tech, on se prive de l'intelligence des chercheurs et on laisse la porte ouverte au développement des produits chinois et américains ». Accoucher de l'antithèse du but initial et d'une restriction des libertés : un double exploit.

>>> in *L'Opinion* 23 juin 2020